



Communiqué

Date: 29.11.2013

10^e anniversaire du frein à l'endettement: le Conseil fédéral tire un bilan positif

Lors de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a adopté un rapport sur les expériences faites depuis l'introduction, il y a dix ans, du frein à l'endettement. Depuis 2003, le frein à l'endettement est le pilier sur lequel se fonde la politique budgétaire. Le rapport tire un bilan positif à ce sujet. En effet, le frein à l'endettement a permis à la Confédération d'équilibrer ses finances et de réduire sa dette tout en menant, durant la crise financière et la crise de la dette, une politique budgétaire adaptée à la conjoncture.

La Confédération applique le frein à l'endettement depuis une décennie. Il est donc possible de procéder à une analyse fouillée de la politique budgétaire qui a été menée depuis lors dans diverses situations économiques et politiques. Le rapport a été élaboré en réponse à un postulat du conseiller national Jean-Pierre Graber. Il présente les avantages et les inconvénients du frein à l'endettement tout en commentant divers aspects liés à l'actualité.

Equilibre des finances et réduction de la dette de la Confédération

Sous le régime du frein à l'endettement, les finances de la Confédération ont évolué positivement. Dès la première application du frein à l'endettement au budget 2003, le Conseil fédéral et le Parlement sont parvenus à rétablir l'équilibre structurel des finances fédérales. Par la suite, l'évolution conjoncturelle plus favorable que prévu et la discipline budgétaire exigée par le frein à l'endettement ont permis de réduire la dette de la Confédération, qui a été ramenée de 130 milliards en 2005 à 112 milliards en 2012. Actuellement de 19 %, le taux d'endettement de la Confédération a été ramené au niveau qu'il avait en 1994. Les économies réalisées au titre du service de la dette ont créé une marge de manœuvre budgétaire précieuse pour assurer l'exécution des tâches prioritaires. Grâce au frein à l'endettement, la politique budgétaire est devenue plus stable, quelle que soit la situation conjoncturelle, du fait que les variations de recettes de nature conjoncturelle n'ont pas de répercussion sur les dépenses. En effet, le frein à l'endettement autorise un déficit en période de récession et exige un excédent en période de haute conjoncture.

La réduction de la dette de la Confédération est due principalement à l'évolution positive de la conjoncture, aux erreurs d'estimation concernant les recettes et à l'utilisation incomplète des crédits budgétaires. Des améliorations apportées aux méthodes utilisées ont permis de restreindre considérablement les erreurs commises dans le cadre de l'estimation des recettes. A l'avenir, les erreurs de prévision concernant la conjoncture et les recettes devraient donc se compenser au fil du temps. En revanche, le non-épuisement des crédits budgétaires est de nature systémique. L'administration établit, en effet, son budget avec une grande prudence, car les crédits budgétaires octroyés par le Parlement ne peuvent pas être dépassés. Ce système a pour conséquence que, systématiquement, les dépenses prévues au budget sont légèrement

Communiqué

surestimées. Les soldes de crédits qui en résultent se montent, en moyenne, à environ un milliard. Compte tenu des exigences du frein à l'endettement, ces soldes devraient continuer à engendrer, tendanciellement, une réduction de la dette nominale. Une telle évolution est extrêmement souhaitable, car elle accroît la résistance de la Suisse face aux crises et réduit les dépenses d'intérêts, ce qui se traduit, en fin de compte, par une augmentation de la marge de manœuvre budgétaire.

Prise en compte appropriée de la situation conjoncturelle et stabilité en matière d'investissements

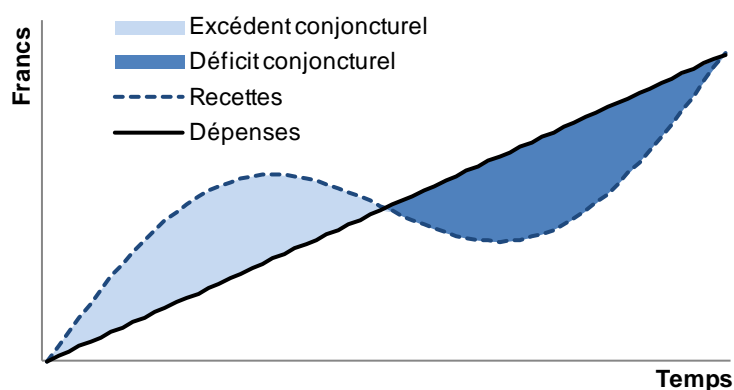
Lors de l'introduction du frein à l'endettement, la crainte la plus souvent exprimée était que la correction des effets conjoncturels ne reflète qu'incomplètement l'évolution économique et que la politique budgétaire ne finisse par affecter la conjoncture. Le rapport parvient toutefois à la conclusion que le facteur conjoncturel a donné une image réaliste de l'évolution conjoncturelle au cours des dix dernières années.

De plus, la crainte de voir, par ailleurs, le frein à l'endettement freiner les investissements s'est elle aussi révélée infondée. L'analyse révèle, en effet, que les investissements ne sont pas refoulés par les dépenses courantes. Ainsi, la part des investissements dans les dépenses de la Confédération a atteint, en moyenne, 12,3 % entre 2003 et 2012, soit un taux légèrement supérieur à la moyenne des années 90 (12,0 %).

Perspectives

Le frein à l'endettement a fait ses preuves en tant que règle efficace de gestion budgétaire. Cet instrument est donc largement accepté. Toutefois, il n'est pas en mesure de résoudre certains problèmes structurels qui se posent sur le long terme, tels que le vieillissement de la population et les répercussions de ce phénomène sur les assurances sociales. Ces défis devront être relevés par le biais de réformes entreprises dans les domaines concernés. Une nouvelle baisse du taux d'endettement de la Confédération peut, en revanche, créer le contexte favorable à la maîtrise des charges de demain.

Fonctionnement du frein à l'endettement: courbe constante des dépenses en dépit des variations de recettes liées à la conjoncture



Renseignements:

Serge Gaillard, directeur de l'Administration fédérale des finances AFF
tél. 031 322 60 05, serge.gaillard@efv.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par le document suivant:

- Rapport sur le frein à l'endettement